

Berne, le 14 mars 2023

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Communiqué de presse

Chutes à domicile

Le BPA fait la chasse aux malfaiteurs

125 000 personnes se blessent chaque année suite à une chute. Un sol mouillé ou un obstacle tel que des chaussures et des câbles qui traînent ou encore un tabouret chancelant sont souvent à l'origine du «crime». Le BPA lance donc une nouvelle campagne ainsi qu'un avis de recherche national pour lésions corporelles graves et donne des conseils pour aménager son logement de manière plus sûre.

En Suisse, les chutes constituent de loin le type d'accident le plus fréquent. Plus de 40 % d'entre elles se produisent à domicile et touchent chaque année 125 000 personnes. La gravité de ces chutes ne concerne pas que les seniors: sur les 14 500 personnes qui se blessent lourdement en tombant chaque année, 7 200 sont en âge de travailler, soit entre 17 et 64 ans. Une partie de ces accidents finit même en invalidité.

Au total, les actifs génèrent environ la moitié des coûts liés aux accidents dans le domaine de l'habitat et des loisirs. Les chutes engendrent, à elles seules, des coûts matériels annuels de 1,4 milliard de francs par an pour cette tranche d'âge.

Réduction drastique du risque de chute

Plus de la moitié des chutes touchant des personnes de 17 à 64 ans ont lieu de plain-pied. Un cinquième de tous les accidents liés à des chutes se produit dans les escaliers ou sur une marche, et environ un quart d'une certaine hauteur. Bien que ce dernier type d'accident survienne plus rarement, les conséquences sont souvent plus graves. Mieux vaut donc aller chercher un escabeau stable ou un marchepied à la cave que de grimper sur un tabouret chancelant. D'autres mesures simples permettent également de réduire drastiquement le risque de chute. Le BPA conseille par exemple de sécher immédiatement les sols mouillés et d'enlever les objets qui traînent et sont susceptibles de faire trébucher.

Avis de recherche national

Dans le cadre de sa nouvelle campagne, le BPA lance sur le ton de l'humour un «avis de recherche national» à l'encontre de ces «malfaiteurs multirécidivistes» responsables de chutes. Il fait la chasse aux sources de faux pas comme les baskets, les peluches et les câbles qui traînent ou encore les tabourets chancelants. Ce faisant, il attire aussi l'attention sur le danger de poser «temporairement» un objet dans l'escalier juste parce que c'est commode. Toutes les informations sur les chutes ainsi qu'une liste de contrôle pratique pour un habitat sûr sont réunies dans le dossier correspondant sur bpa.ch.

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.



Les «avis de recherche» seront largement diffusés au cours des trois prochaines années. Le BPA propose en outre des vidéos, des spots audio et des affiches à télécharger gratuitement sur le site de la campagne. Ces outils permettront aux associations et organisations actives dans le domaine de la santé de sensibiliser leur public au risque de chute.